

VÉGÉTAUX - BROYAGE GRATUIT

Service de broyage gratuit à domicile sur rendez-vous.

Pour prendre rdv, rien de plus simple ! Il suffit de contacter le 05 53 01 00 75 du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 11h. Les jours consacrés au broyage sont les jeudis et vendredis des trois premières semaines du mois (à compter du premier lundi) et du lundi au vendredi la quatrième semaine.



Le brûlage des déchets verts, c'est...

Interdit

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit toute l'année le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés, dont les déchets verts. Par ailleurs, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

« 450 € d'amende »



COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Inscription obligatoire du mardi au vendredi de 9h à 12h

au 0801 90 21 82*
*(numéro gratuit)

Rappel :

Le fait de jeter des encombrants en dehors de la période prévue et sans s'être inscrit est passible d'une amende de 68 à 1500 € par objet. Il en est de même pour toute personne déposant un encombrant ou un sac à côté des bornes de collecte.

Castella Infos Locales



Janvier 2024 - N°:13

Le mot de Madame le Maire

Nationalement ou internationalement, l'année 2023 s'achève dans un climat relativement anxiogène et je ne m'y étalerai pas...

A contrario, la vie à Castella est nettement plus calme et je ne vais pas m'en plaindre. Que notre commune reste « campagne » dans tous les sens du terme est mon vœu le plus cher. Mais, tout ne dépend pas de ma seule volonté. La RN21 s'est invitée chez nous, et d'ici quelques mois nous aurons une partie de la 2x2 voies avec tout ce que ça implique.

Coté communal des projets se sont terminés comme le bardage de l'école, d'autres avancent mais prennent un peu de retard. Le changement de chauffage ainsi que l'éclairage de la salle des fêtes a été repoussé de quelques mois.

En effet, pour ce projet d'un montant de 29.843 € nous avons fait la demande de 2 subventions :

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la préfecture nous a accordé la somme de 8.952 € (30%).
- Le Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités (FACIL), le Département nous a accordé la somme de 7.461 € (25%).

Il restait donc à la charge de la commune 13.430 €. Cependant au vu du bilan énergétique fait par le CAUE, nous avons aussi la possibilité de faire une demande de subvention « Fonds Vert », ce que nous avons fait à hauteur de 25%, soit 7.461 €. Resterait à charge pour la commune : 5.969 €.

Seule contrainte à cette demande : nous ne devons pas avoir terminé les travaux avant la décision de la Préfecture qui devrait être prise courant Février 2024. Nous avons donc décidé de ne pas prendre de risque pour ne pas perdre la subvention. Les travaux devraient donc commencer au 1er trimestre 2024.

D'autres projets sont à l'étude mais pas assez avancés pour que nous puissions encore les évoquer.

Les travaux des points d'apport volontaire de Lascombe, Nonbalan et Lacoste sont quasiment terminés.

Concernant la défense incendie, une bâche va être installée très prochainement à côté du point d'apport volontaire de Lascombe.

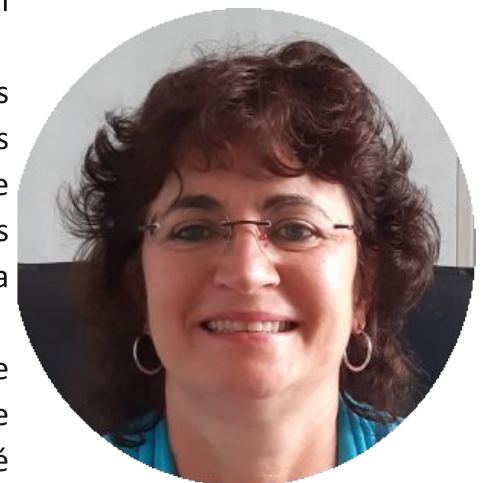
A partir du 18 janvier 2024, il y aura de nouveau un recensement de la commune qui durera 1 mois.

A l'école, Mémène et Jacky parties à la retraite ont été remplacées par Christine qui assure la surveillance entre 12h et 14h et le ménage des classes, et Franck, notre cuisinier.

Hors commune, suite aux annonces de notre Président de la République, à court terme, la commune de Pont du casse devrait voir la création d'une gendarmerie. Pour nos démarches, nous ne serons plus obligés de nous rendre à Puymirol.

Au mois de juin, vous serez appelés aux urnes pour élire les députés européens.

L'ensemble du conseil municipal et moi-même vous souhaitons à vous et votre entourage une très bonne année 2024.



Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

100% ANONYME



SANS PUBLICITÉ

1 Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code



2 Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel

Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là pour vous aider 24h/24, 7j/7.

Enedis vous répond au
09 726 750 + numéro du département
ou sur
www.enedis.fr/panne-et-interruption

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

ENEDIS



Point d'accueil

rue Jean Orieux DURAS
ZAC de Nombel
47110 Sainte Livreade sur Lot
du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h

Vos contacts pour l'eau et l'assainissement :

Pour votre dossier : 05 53 72 01 10

En cas d'urgence : 05 53 72 01 09

Rédacteurs : Corine, Bruno, Sabine, Didier S. et Jean-Paul

Associations

Club des Aînés ruraux

Réunion du club des amis du Bourbon, à la salle des fêtes, tous les jeudis après-midi, pour belote, divers jeux, scrabble, triomino... Petit concours de belote tous les 1ers jeudis du mois.

Le club a fermé tout le mois d'août, reprise début septembre.

Le 12 octobre buffet au restaurant chinois.

Assemblée générale prévue en janvier à la salle des fêtes.

Contact : Régine Beq 05 53 68 81 28

Loisirs et bien être

Cette association vous permet de découvrir les bienfaits Hatha Yoga dans une ambiance simple et décontractée tous les jeudis, hors vacances scolaires, de 19h à 20h30. Première séance offerte.

Nous vous rappelons les dates des Veillées d'Antan pour 2024. Soirées animées de danses traditionnelles où nous dégustons de bons petits plats.

Dates : 27 janvier, 10 février, 16 mars, 06 avril, 25 mai, 15 juin.

Contact : Maryse Debot 06 72 90 89 34

Comité des fêtes

Une année 2023 bien remplie

Théâtre le 04 mars avec la troupe « Le feu aux planches » une pièce d'Isabelle Mergault « Adieu je reste » mise en scène par Tony Feijo.

Du rire assuré toute la soirée.



Randonnée le 18 juin en matinée à Bajamont, suivie d'un pique-nique sur site. Une après-midi récréative (pétanque, boissons) clôturée par les grillades traditionnelles à Castella.

Coupe du monde de Rugby, nous n'allions pas manquer cet événement !

Retransmission sur grand écran des différents matchs de l'équipe de France. Malgré un soutien chaleureux et festif de notre part, nous n'avons pas pu dépasser les quarts de finale.

Mais, nous ferons mieux la prochaine fois. C'est promis !



Bibliothèque, salle de la mairie.

Jackie et Claudie ont le plaisir de lire des histoires aux élèves de l'école (CP et CE1) tous les lundis à partir de 14h.

Ensuite chaque enfant choisit un livre à emmener en classe.

Et toujours de nombreux livres pour enfants, BD, romans et autres ouvrages vous attendent.



Horaires d'ouverture :

Tous les lundis de 16h30 (sortie des écoles) à 18h00.

Le choix est régulièrement renouvelé en cours d'année.

Jackie et Claudie vous souhaitent bonne lecture à tous.

Contact : 06 74 42 09 35

Recensement de la population de Castella

Le recensement de la population aura lieu dans notre commune du 18 janvier au 17 février 2024.

Votre participation est essentielle.

Qu'est-ce que le recensement ?

Cela consiste à compter une population vivant sur un territoire donné, à une date donnée.

Quel est le but du recensement ?

Le recensement permet de déterminer les besoins de la population en termes d'équipements collectifs : crèches, hôpitaux, transports publics... Il fournit également la population légale à laquelle se réfèrent de nombreux textes de loi concernant les élections et le financement des collectivités.

Comment suis-je recensé ?

Un agent recenseur, en l'occurrence Monsieur Alain Marty viendra vous remettre :

- Soit une notice internet avec un code confidentiel et vous pourrez vous recenser en ligne (simple et rapide)
- Soit un questionnaire à remplir que vous remettrez à l'agent recenseur en retour.

Vos réponses resteront confidentielles et sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE.



Que s'est-il passé en 2023 ?

Réfection dans la cantine scolaire

Nous avons démarré l'année par la réfection d'une partie de la cantine (laverie et préparation des repas). Le lave-vaisselle a été changé ainsi que son plan de travail afin d'être plus ergonomique. Un four plus moderne a été mis en place avec sa hotte pour pouvoir concocter de bons petits plats aux enfants.

Une subvention de la CAGV de 9500 € a été accordée pour ces travaux.



Petits travaux d'entretien et de réparation

Lors d'une matinée conviviale, une partie du conseil municipal s'est réunie pour faire une dalle en béton dans la cour de récréation de l'école. Cette dalle pourra être peinte ou dessinée afin que les enfants puissent jouer dessus les jours de beau temps. Un conseiller « bricoleur » a également réparé le pont suspendu de l'école (jeux de cour), les petits écoliers en furent ravis.



Points d'apport volontaire et Défense incendie

En fin d'année 2023, ont commencé les travaux de mise en place des points d'apport volontaire sur 3 sites : au lieu-dit « Lascombe » avec quatre bornes et une bâche pour la défense incendie, au lieu-dit « Lacoste » avec deux bornes (déchets recyclables et déchets ménagers) et au lieu-dit « Nonbalan » avec deux bornes également.

Ces points d'apport seront utilisables courant 2024.

Concernant les autres lieux pour les points d'apport et les bâches pour la défense à incendie, ils sont toujours à l'étude.

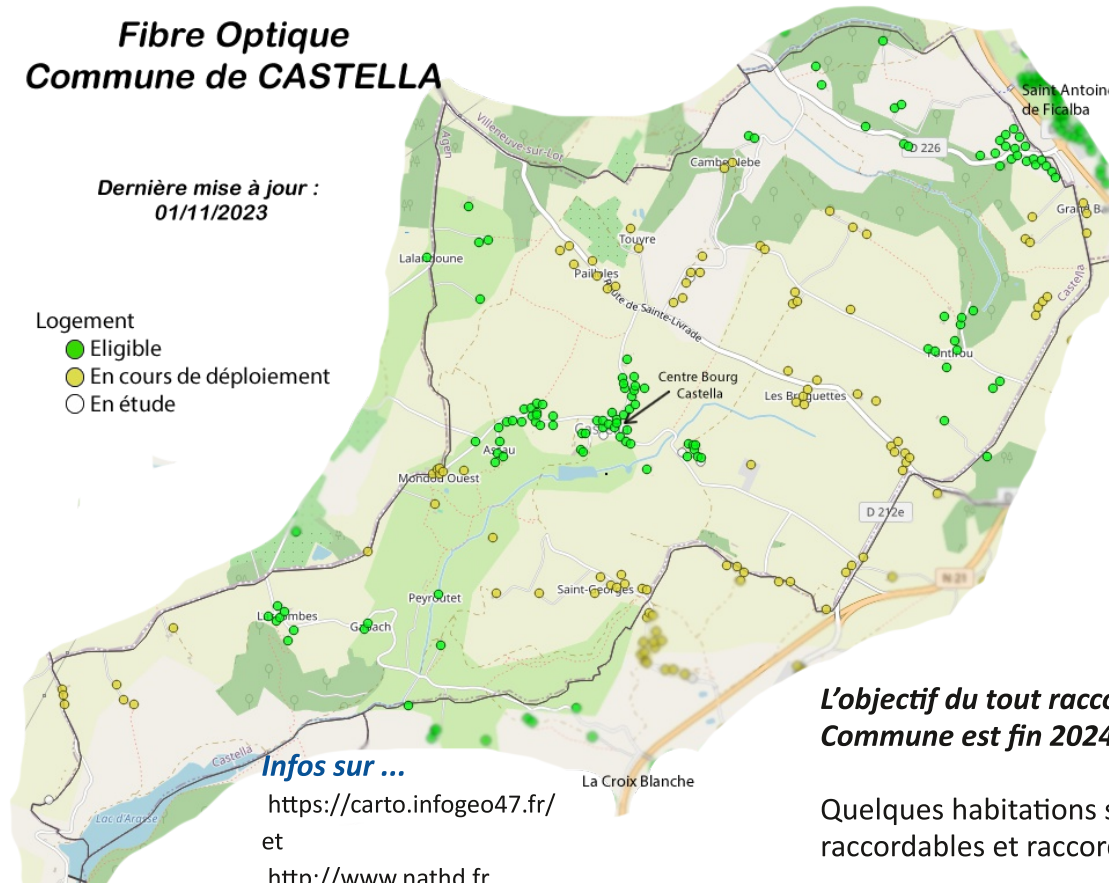


Un point sur la Fibre Optique

Fibre Optique Commune de CASTELLA

Dernière mise à jour :
01/11/2023

Logement
● Eligible
● En cours de déploiement
○ En étude



Infos sur ...

<https://carto.infogeo47.fr/>
et
<http://www.nathd.fr>

**L'objectif du tout raccordé pour notre
Commune est fin 2024 (voir juin 2024).**

Quelques habitations sont déjà
raccordables et raccordées.

Et la RN 21 ?



La continuité de la mise à 2 fois 2 voies de la RN 21 se poursuit. Les travaux de la déviation dit « créneau de Monbalen » ont débuté l'été dernier par la création d'un giratoire au sud de La Croix-Blanche. Les travaux vont se poursuivre maintenant et le déboisement de l'emprise est effectué. Pour rappel, le giratoire au sud de Saint Antoine va être revu, et un autre giratoire sera créé au niveau de l'ancien club 47 pour le raccordement de la route actuelle qui desservira Monbalen et Laroque-Timbaut ainsi que la Départementale D212 qui dessert Castella en direction de Sainte Livrade. Nous n'avons pas pour l'heure un calendrier précis pour ce chantier, car il va dépendre beaucoup des conditions météo et peut être des difficultés rencontrées au niveau du sous-sol. Une réunion d'information pour les élus doit avoir lieu en janvier, nous espérons avoir de plus amples précisions en ce qui concerne le planning. Nul doute que ce chantier sera long et la Mairie vous tiendra informé grâce à l'application « Panneau Pocket » que vous êtes déjà nombreux à utiliser avec vos smartphones. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore téléchargée ce n'est pas trop tard, la Mairie diffuse beaucoup d'informations avec ce média. L'arrivée de La RN21 au niveau de Colayrac va bientôt être achevée avec l'enjambement de la Garonne et le raccordement à l'autoroute. Il restera la portion entre La Croix-Blanche et Foulayronnes pour parachever ce chantier.



Réfection salle des fêtes



La municipalité avait prévu pour 2023 de changer le système de chauffage de la salle des fêtes en remplaçant les aérothermes (très énergivores) par des pompes à chaleur. Elle avait également prévu de changer les luminaires pour passer en éclairage LED. Pour pouvoir bénéficier d'une subvention supplémentaire, les travaux ont dû être repoussés en 2024. 16400 € de subvention ont déjà été accordés et 7400 € de plus pourraient être octroyés en 2024. Il resterait à la charge de la commune 5900 €.



Nous avons marché pour OCTOBRE ROSE.

Dimanche 15 octobre, en matinée, une centaine de personnes se sont retrouvées sur le parking de la salle des fêtes autour d'un café et de petits gâteaux. S'en est suivie une randonnée familiale de 6 km, une plus sportive de 12 km à la découverte des sentiers de la commune. La matinée s'est terminée autour d'un apéritif où les participants, venant d'une bonne partie du département, ont pu échanger convivialement.

L'objectif était de récolter des dons pour « Action cancer 47 », cette troisième opération nous a permis d'obtenir 486 € de dons. Le comité remercie chaleureusement tous les participants pour leur implication dans « une rando pour une cause ».



Théâtre le 04 novembre, l'Amicale laïque de Tournon d'Agenais a joué « Une famille décomposée » une comédie de Bernard Laurendeau. Du grand spectacle sur scène, applaudi chaleureusement par plus de 70 personnes.

Diner-Spectacle le 18 novembre.

Avec sur scène : Kolyani, danseuse Orientale Egyptienne. Elle nous a captivé par ses danses, avec élégance et féminité, suivies d'initiations pour un public enjoué. Un Couscous a été préparé sur place par Christian qui nous a ravi les papilles.



Billard le 15 décembre découverte du billard sous toutes ses formes au club d'Agen. Des membres dévoués qui ont su nous transmettre leur passion. Suivi d'un apéro dinatoire et d'une poursuite de jeu. De bons souvenirs d'une soirée réussie.

Assemblée générale du Comité des fêtes prévue le 03 mars, à 10h30 à la salle des fêtes, suivie du verre de l'amitié.

La redevance incitative

C'est quoi ?

La redevance incitative, c'est le fait de payer ses ordures ménagères en fonction de la quantité produite. L'utilisateur ne sera pas taxé sur la surface de son logement mais véritablement sur sa production de déchets annuelle.



La loi de transition énergétique adoptée le 17 août 2015 prévoit en effet une augmentation des taxes environnementales de 52€ la tonne actuellement à 65€ en 2025. Pour ne pas avoir à répercuter l'augmentation sur chacun et répondre à l'urgence écologique, l'Agglomération du Grand Villeneuvois a décidé la mise en œuvre effective de la redevance incitative en 2025.

Comment ?

Chaque foyer sera équipé d'un badge permettant la comptabilisation du volume d'ordures ménagères pour chaque foyer.

La part fixe de la redevance incitative prendra en charge un nombre limité de dépôt d'ordures ménagères, la part variable, quant à elle, facturera les ordures ménagères produites au-delà de la part fixe.

Quand ?

Les tarifs ne sont pas encore définis, ils seront fixés dans le courant de l'année 2024.

L'année 2024 sera une année test, dite « à blanc » où les administrés recevront leur TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour la dernière fois, mais aussi une évaluation de la redevance en fonction du volume de déchets non valorisés.

Chacun aura ainsi une estimation de ce que lui coûtera sa production de déchets destinés à l'enfouissement. Cette facture « à blanc » permettra également de sensibiliser les citoyens au tri, au recyclage et au compostage qui font partie des solutions à mettre en œuvre pour réduire le volume des poubelles noires.

Objectif Zéro déchets



Le tri sélectif des déchets et le compostage domestique et collectif doivent augmenter, quand on sait que les déchets organiques représentent presque 35 % des ordures ménagères, il s'agit d'un bon levier de réduction des déchets.

La collectivité met en place deux dispositifs : pour les résidents des centres-villes des bornes à bio-déchets sont peu à peu installées avec une distribution de bio-seaux et de sacs en papier kraft. Pour les résidents possédant un jardin, l'Agglomération distribue des composteurs individuels sur réservation avec une prise en charge de 58 % du coût initial. Vous pouvez demander un bon de réservation en Mairie, ce composteur ne vous coûtera seulement 15€.

Le meilleur déchet, c'est celui qui n'est pas produit !
On peut donc réutiliser, acheter moins, éviter le suremballage...

Dans le sac noir

- **Déchets autorisés** : petits objets cassés, litières, textiles sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, cotons, lingettes)
- **Déchets formellement interdits (bénéficiant de collectes spécifiques en porte à porte ou en déchetteries)** : emballages ménagers recyclables (tri sélectif), papier, verre, déchets verts et restes alimentaires, équipements électriques et électroniques, ampoules et néons, déchets de chantier (gravats, bois, etc.), textiles

À noter

- En complément de la collecte, nous vous proposons un service de broyage gratuit à domicile sur rendez-vous. Pour prendre rdv, contactez le 05 53 01 00 75 du lundi au jeudi de 8 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 11 h.
- Un ramassage gratuit des encombrants (meubles, ferraille, gros électroménager, etc.) est organisé sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération toutes les semaines. Pour en bénéficier contactez le 0 801 90 21 82 (n° gratuit) du mardi au vendredi de 9 h à 12 h.



Un doute ? Une question ?
Les animateurs de tri sont joignables au
05.53.49.86.87/88

